

En bref

OISEAUX MIGRATEURS Pas de prolongation pour la chasse aux oies

Telle est la décision rendue le 5 février dernier par le Conseil d'Etat qui a suspendu l'arrêté du ministère de l'Ecologie prolongeant la chasse des oies jusqu'au 10 février 2014.

Saisi par France nature environnement, la Ligue pour la protection des oiseaux et Humanité et biodiversité, le Conseil d'Etat a rappelé que la chasse en février, affectant les oiseaux en migration prénuptiale, est contraire à la directive européenne Oiseaux et à la loi française qui imposent la protection complète des oiseaux en période de reproduction.



©Aurélien Audevard

Oie cendrée.

C'est ainsi la cinquième fois en dix ans que cette instance réaffirme que la chasse des oiseaux d'eau doit impérativement fermer au plus tard le 31 janvier. Le gouvernement finira-t-il par entendre le message ?

Source : Ligue pour la protection des oiseaux, Fonderies royales, 8, rue du Docteur Pujos, CS 90263, 17305 Rochefort Cedex. Tél. 05.46.82.12.34. www.lpo.fr.

Milieux aquatiques Une enquête sur les bivalves et les écrevisses en Auvergne

En 2013, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Auvergne avait lancé une première enquête participative sur deux vertébrés exotiques envahissants : la tortue de Floride et le raton laveur. Les résultats obtenus ont permis de mieux cerner la répartition de ces deux espèces et d'amorcer des opérations de régulation. Ainsi cette année est prévue une opération expérimentale de destruction de tortue de Floride là où elle entre en concurrence directe avec la cistude.

Forte de ce premier succès, la DREAL Auvergne récidive en 2014, en s'attaquant cette fois à deux groupes d'invertébrés : les écrevisses et les mollusques bivalves.



©DREAL Auvergne-Perla

Coquille de moule perlière (*Margaritifera margaritifera*).

En effet, à ce jour, les connaissances sur la répartition régionale de ces espèces sont encore très lacunaires. Or ces groupes comprennent à la fois des espèces autochtones (écrevisse à pattes blanches, moule perlière, grande mulette...) à forte valeur patrimoniale, indicatrices de la qualité des milieux, et des espèces invasives (écrevisse de Louisiane, corbicule asiatique, moule zébrée...) susceptibles

d'impacter le fonctionnement biologique des écosystèmes aquatiques et de concurrencer les espèces natives. L'objectif de cette enquête participative, débutée ce printemps, est donc de mieux connaître la répartition de toutes ces espèces, afin à la fois d'identifier d'éventuels noyaux de population d'espèces patrimoniales aujourd'hui méconnus et qui



Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

©Gaël Episse

mériteraient d'être protégés, et de préciser le niveau de colonisation des espèces exotiques envahissantes. Un autre élément important de cette opération est la sensibilisation des acteurs aux enjeux liés à ces deux groupes taxonomiques.

Une pré-inscription a été ouverte pour recenser les personnes et structures intéressées pour participer à ce suivi. En effet, s'agissant d'espèces relativement difficiles à identifier, un séminaire de présentation du programme, ayant également valeur de formation, a été organisé le 18 avril dans le Puy-de-Dôme, suivi de deux autres sessions de formation dans le Cantal et dans l'Allier, afin que chacun des participants ait un minimum de connaissances sur ces espèces. La DREAL s'est également entourée des compétences de deux spécialistes de ces groupes, qui ont préparé les supports de formation et les clés de détermination et qui seront chargés de valider les données récoltées.

Concrètement, les participants devront signaler les individus rencontrés, en tentant

de les identifier et en précisant leur nombre, leur localisation géographique, ainsi que quelques éléments sur la qualité du milieu (turbidité, état des berges...). Nombre de ces espèces étant protégées, leur récolte est interdite et la photographie est donc préconisée pour confirmer les déterminations. A cette fin, des conseils pratiques sur la manière de photographier ces animaux ont également été dispensés lors du séminaire et des formations.

Une synthèse des données ainsi collectées sera réalisée au début de l'année prochaine, qui donnera lieu à l'établissement de cartographies et à d'éventuelles actions de protection ou au contraire d'élimination.

Si vous souhaitez plus de renseignements ou contribuer à cette démarche, vous pouvez consulter le site internet ou prendre contact avec la DREAL Auvergne. ■

Source : DREAL Auvergne, 7, rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1. Tél. 04.73.43.16.00. www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr.

Pêche Une pétition contre le chalutage profond

En juin 2012, lors de la conférence de Rio+20, le Président de la République, François Hollande, s'engageait à « éliminer les pratiques destructrices de pêche ».

En septembre 2013, à l'occasion de la conférence environnementale, le gouvernement français affirmait qu'il prendrait en compte l'opinion des associations environnementales pour former la position française sur la pêche en eaux profondes. Or, bien que plus de 838 000 personnes aient

signé la pétition de Bloom contre le chalutage profond, la France continue à s'opposer à la proposition de la Commission européenne d'interdire le chalutage profond en Europe. Pourtant, cette mobilisation citoyenne a été entendue par plusieurs enseignes de la grande distribution de notre pays (Casino, Carrefour, Auchan...) qui ont décidé de cesser la commercialisation des poissons d'eaux profondes dans un avenir proche. De la même façon, la flotte d'Intermarché s'est engagée à ne plus pêcher au

chalut de fond au-delà de 800 mètres de profondeur. Pourtant nos dirigeants restent réticents à suivre la voie de la raison.

Depuis le 20 mars dernier, les Français ont la possibilité d'exprimer directement au Président de la République leur indignation sur ce sujet, en lui envoyant un message électronique à partir de l'adresse : <http://petition.bloomassociation.org/>. ■

Source : Bloom. www.bloomassociation.org.

En bref

ENVIRONNEMENT

Un nouveau magazine en ligne

L'association Pixiflore lance son Webmag. Ce magazine vidéo sur la nature, la science et l'environnement, vous propose notamment une balade nature en Ile-de-France, quelques secrets de plantes, une rubrique Bio... A découvrir sur : www.pixiflore.com/webmag-environnement/.

BARRAGES

Une manifestation parisienne contre les projets amazoniens

Le 14 mars dernier, journée d'action internationale pour les rivières et contre les barrages, un cortège d'une centaine de militants a défilé dans le quartier d'affaires de La Défense pour demander le retrait des entreprises françaises et européennes des projets de grands barrages en cours de construction ou de développement en Amazonie brésilienne. Cette manifestation, qui avait à sa tête, Sônia Guajajara, porte-parole du mouvement indigène au Brésil, était organisée dans le cadre de l'opération internationale « SOS Amazonia – Stop Belo Monte », qui devrait durer jusqu'au 13 juillet 2014, jour de la finale de la Coupe du monde de football au Brésil.

Source : Planète Amazone. www.raoni.com.